

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 26 JANVIER à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 20 JANVIER 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mmes Marie-Josée HENRARD - Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOU, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Géraldine MADOUNARI - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. Serge BALAO - Mmes Béatrice BADETS - Valériane ALEXANDRE (jusqu'à 18h40, après le vote de la délibération n°6) - M. Bruno CASSEN

POUVOIRS :

Mme Christine BASLY-LAPEGUE donne pouvoir à Mme le MAIRE
M. Serge BALAO donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
Mme Béatrice BADETS donne pouvoir à M. Bernard DUPOUY
Mme Valériane ALEXANDRE donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR (jusqu'à 18h40, après le vote de la délibération n°6)
M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS a sollicité la Ville afin d'effectuer des travaux sur la parcelle communale cadastrée BC n° 220, dans le quartier de Cuyès.

Il s'agit de passer un câble souterrain basse tension, depuis le transformateur du Sarrat jusqu'à la Résidence d'Albret (longueur 90 mètres).

Il convient donc d'instituer, au profit d'ENEDIS, la servitude correspondante qui fera l'objet d'une convention dont les modalités d'application sont détaillées dans le document joint.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN-PIERRE LALANNE, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE l'institution d'une servitude, au profit d'ENEDIS, sur la parcelle communale cadastrée BC n° 220,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention correspondante, annexée à la présente, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20170126-4-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 30 Janvier 2017

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».